CONSO 1

COMPTES CONSOLIDÉS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE ~~OU DU CONSORTIUM~~ [1] [2] :

GOFIBEL

Forme juridique [3] : **Société anonyme**

Adresse: **Place de Thieusies** N°: **9**

Code postal: **7061** Commune: **Thieusies**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Hainaut, division Mons**

Adresse Internet [4] :

Adresse e-mail [4] :

Numéro d'entreprise **0452.491.835**

COMPTES CONSOLIDÉS en **MILLIERS D'EUROS** [5]

communiqués à l'assemblée générale du **19/07/2024**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01/01/2023** au **31/12/2023**

Exercice précédent du **01/01/2022** au **31/12/2022**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ [1] identiques à ceux publiés antérieurement

---

Documents joints aux présents comptes consolidés: RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ, RAPPORT DE CONTRÔLE DES COMPTES CONSOLIDÉS

À COMPLÉTER SI LES COMPTES CONSOLIDÉS SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge déposante *(article 3:26, § 2, 4°, a) du Code des sociétés et des associations)*

Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante

Nombre total de pages déposées: **40**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 5.3, 5.4, 5.7, 5.8.2, 5.8.5, 5.9.6, 5.10.1, 5.18, 8, 9

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

---

1 Biffer la mention inutile.

2 En cas de consortium, remplir la section CONSO 5.4.

3 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

4 Mention facultative.

5 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés

LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES AYANT CONTRÔLÉ LES COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction

Vanden Bosch Patricia

Rue de Sirieu 260, 7061 Casteau (Soignies), Belgique

Mandat: Administrateur, début: 23/12/2023, fin: 23/11/2029

Gobert Hubert

Rue de Sirieu 260, 7061 Casteau (Soignies), Belgique

Mandat: Administrateur délégué, début: 23/12/2023, fin: 23/11/2029

EY REVISEURS D'ENTREPRISES SRL 0446.334.711

Rue des guillemins 129, boîte 3, 4000 Liège 1, Belgique

Numéro de membre: B00160

Mandat: Commissaire, début: 10/11/2022, fin: 06/06/2025

Représenté par:

1. Moreau Marie-Laure, Numéro de membre : A01729
   Rue des Guillemins 129 , boîte 3, 4000 Liège 1, Belgique

RG Investissement SRL 0779.379.162

Chaussée de Maubeuge 418, boîte 3.1, 7022 Hyon, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 23/12/2023, fin: 23/11/2029

Représenté par:

1. Gobert Ronald
   Chaussée de Maubeuge 418 , boîte 3.1, 7022 Hyon, Belgique

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ APRÈS RÉPARTITION[5]

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	5.7	20		
ACTIFS IMMOBILISES		21/28	22.289	24.423
Immobilisations incorporelles	5.8	21	601	274
Ecarts de consolidation positifs	5.12	9920	28	56
Immobilisations corporelles	5.9	22/27	21.606	24.039
Terrains et constructions		22	9.027	9.496
Installations, machines et outillage		23	986	1.053
Mobilier et matériel roulant		24	2.745	2.854
Location-financement et droits similaires		25	4.425	6.225
Autres immobilisations corporelles		26	4.423	4.411
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1 - 5.4/5.10	28	54	54
Sociétés mises en équivalence	5.10	9921		
Participations		99211		
Créances		99212		
Autres entreprises	5.10	284/8	54	54
Participations		284	51	51
Créances		285/8	3	3

5 Article 3:114 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations

	Ann	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	45.920	48.855
Créances à plus d'un an		29		21
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		21
Impôts différés		292		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	23.039	22.245
Stocks		30/36	22.992	22.228
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	22.992	22.228
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	47	17
Créances à un an au plus		40/41	18.813	21.758
Créances commerciales		40	18.275	21.648
Autres créances		41	538	110
Placements de trésorerie		50/53	5	5
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	5	5
Valeurs disponibles		54/58	4.052	4.537
Comptes de régularisation		490/1	11	289
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	68.209	73.278

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES			10/15	26.705	23.646
Apport [6]			10/11	868	868
Capital			10	868	868
Capital souscrit			100	868	868
Capital non appelé			101		
En dehors du capital			11		
Primes d'émission			1100/10		
Autres			1109/19		
Disponible			110		
Indisponible			111		
Plus-values de réévaluation			12	425	502
Réserves consolidées	(+)/(-)	5.11	9910	24.394	21.216
Ecarts de consolidation négatifs		5.12	9911	767	779
Imputations des écarts de consolidation			99201		
Ecarts de conversion	(+)/(-)		9912		
Subsides en capital			15	251	281
INTÉRÊTS DE TIERS					
Intérêts de tiers			9913		
PROVISIONS, IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES			16	1.041	1.124
Provisions pour risques et charges			160/5	537	536
Pensions et obligations similaires			160		
Charges fiscales			161		
Grosses réparations et gros entretien			162		
Obligations environnementales			163	537	536
Autres risques et charges			164/5		
Impôts différés et latences fiscales		5.6	168	504	588

6 Somme des rubriques 10 et 11 ou des rubriques 110 et 111.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	40.463	48.508
Dettes à plus d'un an	5.13	17	7.485	10.019
Dettes financières		170/4	7.485	9.827
Emprunts subordonnés		170	282	397
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	2.077	3.367
Etablissements de crédit		173	5.126	6.063
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		192
Dettes à un an au plus	5.13	42/48	32.640	38.416
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	3.388	4.006
Dettes financières		43	16.993	19.949
Etablissements de crédit		430/8	16.993	19.949
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	8.184	10.616
Fournisseurs		440/4	8.184	10.616
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	14	57
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	3.657	3.431
Impôts		450/3	1.518	1.496
Rémunérations et charges sociales		454/9	2.139	1.935
Autres dettes		47/48	404	357
Comptes de régularisation		492/3	338	73
TOTAL DU PASSIF		10/49	68.209	73.278

6 Somme des rubriques 10 et 11 ou des rubriques 110 et 111.

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ *(ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature)*[7]

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	138.699	149.766
Chiffre d'affaires	5.14	70	134.813	145.317
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71	30	-6
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation		74	3.488	2.952
Produits d'exploitation non récurrents	5.14	76A	368	1.503
Coût des ventes et des prestations		60/66A	135.020	144.493
Approvisionnements et marchandises		60	98.691	107.578
Achats		600/8	99.455	108.083
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	-764	-505
Services et biens divers		61	14.410	15.730
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.14	62	16.945	15.967
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	4.267	4.378
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		-168
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	644	709
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9960	28	28
Charges d'exploitation non récurrentes	5.14	66A	35	271
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	3.679	5.273

[7] Les résultats d'exploitation peuvent aussi être classés selon leur destination *(en vertu de l'article 3:149, § 2 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations).*

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	1.860	1.958
Produits financiers récurrents		75	1.860	1.958
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	200	250
Autres produits financiers		752/9	1.660	1.708
Produits financiers non récurrents	5.14	76B		
Charges financières		65/66B	1.150	742
Charges financières récurrentes		65	1.150	742
Charges des dettes		650	955	549
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9961		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	195	193
Charges financières non récurrentes	5.14	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	4.389	6.489
Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales		780	82	54
Transfert aux impôts différés et latences fiscales		680	38	38
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	1.219	1.827
Impôts	5.14	670/3	1.229	1.827
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	10	
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	3.214	4.678
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (+)/(-)		9975		
Résultats en bénéfice (+)		99751		
Résultats en perte (-)		99752		
Bénéfice consolidé (Perte consolidée) (+)/(-)		9976	3.214	4.678
Part des tiers dans le résultat (+)/(-)		99761		
Part du groupe dans le résultat (+)/(-)		99762	3.214	4.678

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ E2/E3/E4)[8] [9]	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %)[10]	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent)[11]
TRANSPORTS HANNEUSE Société anonyme Rue de la roche 24 7061 Thieusies Belgique 0429.622.797	G	100,00	0,00
GOBERT ET FILS Société anonyme Rue de la roche 24 7061 Thieusies Belgique 0452.485.895	G	100,00	0,00
GOBERT IMMO Société anonyme Place de Thieusies 9 7061 Thieusies Belgique 0451.393.458	G	100,00	0,00
GOBERT TRAVAUX Société anonyme Rue de la pierette 2 7061 Thieusies Belgique 0456.387.572	G	100,00	0,00

8 **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée *(article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)*

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle *(article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités *(article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint *(article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).*

9 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

10 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

11 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 *(article 3:102 de l'arrêté royal précité).*

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ E2/E3/E4)[8] [9]	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %)[10]	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent)[11]
GOBERT MATERIAUX Société anonyme Route de Wallonie 33 7011 Ghlin Belgique 0452.484.709	G	100,00	0,00
TRANSMANUMAT Société anonyme Rue de la pierette 2 7061 Thieusies Belgique 0452.499.753	G	100,00	0,00

8 **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée *(article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)*

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle *(article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités *(article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint *(article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).*

9 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

10 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

11 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 *(article 3:102 de l'arrêté royal précité).*

LISTE DES FILIALES EXCLUSIVES ET COMMUNES NON REPRISES *(en vertu de l'article 3:97 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)* ET DES SOCIÉTES ASSOCIÉES NON MISES EN ÉQUIVALENCE *(en vertu de l'article 3:148 du même arrêté)*

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Motif de l'exclusion (A, B, C, D ou E)[12]	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %)[13]	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent)[14]
Want You Holding Société anonyme Quai des vicinaux 24 7500 Tournai Belgique 0761.411.002	A	7,00	0,00

12 Motif de l'exclusion à indiquer:

- **A.** Filiale d'importance négligeable
- **B.** Restrictions graves et durables affectant substantiellement l'exercice effectif du pouvoir de contrôle sur la filiale ou l'utilisation par celle-ci de son patrimoine
- **C.** Informations nécessaires à l'inclusion de la filiale dans la consolidation impossibles à obtenir sans frais disproportionnés ou sans délai injustifié
- **D.** Actions ou parts détenues dans la filiale exclusivement en vue de leur cession ultérieure
- **E.** Société associée si l'application de la mise en équivalence aurait un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

La mise en oeuvre d'exclusions (obligatoires ou facultatives) du périmètre implique des informations détaillées dans la section CONSO 5.5.

13 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

14 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 *(article 3:102 de l'arrêté royal précité).*

CRITÈRES DE CONSOLIDATION ET MODIFICATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Si ces informations sont d'importance significative, l'identification des critères qui président à la mise en oeuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas, avec justification, où il est dérogé à ces critères (en vertu de l'article 3:156, I. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations).

Voir règles d'évaluation p. 4.6 . Aucune dérogation à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution (ancien AR 30 janvier 2001relatil aux comptes
consolidés des entreprises)

Renseignements qui rendent significative la comparaison avec les comptes consolidés de l'année précédente si la composition de l'ensemble consolidé a subi au cours de l'exercice une modification notable *(en vertu de l'article 3:102 de l'arrêté royal précité).*

RÈGLES D'ÉVALUATION

Relevé des critères d'importance significative ayant présidé à l'évaluation des différents postes des comptes consolidés, notamment les critères relatifs

- aux constitutions et aux ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations (en vertu de l'article 3:156, VI.a. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)
- aux bases de conversion pour les montants qui sont ou qui, à l'origine, étaient exprimés dans une devise différente de celle dans laquelle les comptes consolidés sont libellés et pour les états comptables des filiales et des sociétés associées de droit étranger
  (en vertu de l'article 3:156, VI.b. de l'arrêté royal précité).

Base et principes de consolidation
Généralités
Les comptes consolidés sont établis dans le respect de l'AR du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés (ancien AR du 30 janvier 2001 relatif aux comptes consolidés des entreprises).
Périmètre de consolidation
La société consolidante, Gofibel SA , et toutes les filiales qu'elle contrôle sont reprises dans la consolisation .
Date de cloture
La date de cloture des comptes consolidés est le 31 décembre
Méthode de consolidation
La méthode de consolidation par intégration globale est appliquée à toutes les sociétés sur lesquelles le contrôle est exercé directement ou indirectement (détention du capital > 50%).
La méthode de consolidation par intégration proportionnelle est appliquée aux sociétés sur lesquelles le contrôle est exercé conjointement (détention du capital - 50%).
Présentation des comptes
Les comptes annuels consolidés sont établis après répartition du résultat de l'entreprise consolidante. Les entreprises qui font partie du périmètre de consolidation sont intégrées dans la consolidation avant la répartition du résultat.
Ecarts de consolidation
Le groupe reconnait un écart de consolidation sur ses participations pour la différence entre le prix d'acquisition de la participation et la valeur de l'actif net acquis , calculée sur base des principes d'évaluation uniformes du groupe. Lorsque cet écart est positif , il est repris au poste de l'actif " écart de consolidation " . Pour tenir compte de la période de réalisation du goodwill payé (écart de consolidation positif) , celui-ci est soumis à un amortissement linéaire sur 5 ans.
Lorsque cet écart est négatif, il est au poste du passif " écarts de consolidation " .
Méthode de conversion des écarts financiers des filiales étrangères.
Il n'existe pas de filiales étrangères (hors zone euros)
Provision pour impôts différés et latences fiscales
Des provisions pour impôts et latences fiscales sont constituées pour tout écart provisoire entre le résultat économique et le résultat fiscal , dans la mesure où il est établi que ces écarts provisoires s'inverseront dans un avenir proche et auront un effet sur les charges fiscales.
Seules les latences passives sont reconnues dans les comptes consolidés.
Les autres règles sont identiques à celles prévues par les comptes sociaux .

MÉTHODES DE CALCUL DES LATENCES FISCALES

Explication détaillée des méthodes mises en oeuvre pour la détermination des latences fiscales

Impôts différés et latences fiscales

	Codes	Exercice
Ventilation de la rubrique 168 du passif	*168*	504
Impôts différés (en vertu de l'article 3:54 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)	*1681*	504
Latences fiscales (en vertu de l'article 3:119 de l'arrêté royal précité)	*1682*	

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8051P	xxxxxxxxxxxxxx	41
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8021		
Cessions et désaffectations		8031		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8041		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99811		
Autres variations	(+)/(-)	99821		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8051	41	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8121P	xxxxxxxxxxxxxx	38
Mutations de l'exercice				
Actés		8071	2	
Repris		8081		
Acquis de tiers		8091		
Annulés		8101		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8111		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99831		
Autres variations	(+)/(-)	99841		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8121	40	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		81311	1	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8052P	xxxxxxxxxxxxxx	216
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8022		
Cessions et désaffectations		8032		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8042		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99812		
Autres variations	(+)/(-)	99822		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8052	216	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8122P	xxxxxxxxxxxxxx	208
Mutations de l'exercice				
Actés		8072	5	
Repris		8082		
Acquis de tiers		8092		
Annulés		8102		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8112		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99832		
Autres variations	(+)/(-)	99842		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8122	213	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		211	3	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
GOODWILL				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8053P	xxxxxxxxxxxxxx	503
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8023	350	
Cessions et désaffectations		8033		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8043		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99813		
Autres variations	(+)/(-)	99823	-148	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8053	705	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8123P	xxxxxxxxxxxxxx	238
Mutations de l'exercice				
Actés		8073	17	
Repris		8083		
Acquis de tiers		8093		
Annulés		8103		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8113		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99833		
Autres variations	(+)/(-)	99843	-148	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8123	107	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		212	598	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191P	xxxxxxxxxxxxxx	11.948
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8161	627	
Cessions et désaffectations		8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8181		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99851		
Autres variations	(+)/(-)	99861	-492	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191	12.083	
Plus-values au terme de l'exercice		8251P	xxxxxxxxxxxxxx	5.560
Mutations de l'exercice				
Actées		8211		
Acquises de tiers		8221	1.719	
Annulées		8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8241		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99871		
Autres variations	(+)/(-)	99881	-1.897	
Plus-values au terme de l'exercice		8251	5.382	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321P	xxxxxxxxxxxxxx	8.012
Mutations de l'exercice				
Actés		8271	488	
Repris		8281		
Acquis de tiers		8291	613	
Annulés		8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8311		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99891		
Autres variations	(+)/(-)	99901	-675	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321	8.438	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22)	9.027	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192P	xxxxxxxxxxxxxx	5.945
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8162	522	
Cessions et désaffectations		8172	88	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8182		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99852		
Autres variations	(+)/(-)	99862	-219	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192	6.160	
Plus-values au terme de l'exercice		8252P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8212		
Acquises de tiers		8222		
Annulées		8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8242		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99872		
Autres variations	(+)/(-)	99882		
Plus-values au terme de l'exercice		8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322P	xxxxxxxxxxxxxx	4.892
Mutations de l'exercice				
Actés		8272	366	
Repris		8282		
Acquis de tiers		8292	170	
Annulés		8302	84	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8312		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99892		
Autres variations	(+)/(-)	99902	-170	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322	5.174	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(23)	986	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193P	xxxxxxxxxxxxxx	20.097
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8163	1.157	
Cessions et désaffectations		8173	1.355	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8183	1.779	
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99853	-14	
Autres variations	(+)/(-)	99863	-555	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193	21.109	
Plus-values au terme de l'exercice		8253P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8213		
Acquises de tiers		8223		
Annulées		8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8243		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99873		
Autres variations	(+)/(-)	99883		
Plus-values au terme de l'exercice		8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323P	xxxxxxxxxxxxxx	17.243
Mutations de l'exercice				
Actés		8273	1.562	
Repris		8283		
Acquis de tiers		8293	12	
Annulés		8303	1.186	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8313	1.300	
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99893	-12	
Autres variations	(+)/(-)	99903	-555	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323	18.364	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(24)	2.745	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8194P	xxxxxxxxxxxxxx	11.334
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8164	106	
Cessions et désaffectations		8174		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8184	-1.779	
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99854		
Autres variations	(+)/(-)	99864	-32	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8194	9.629	
Plus-values au terme de l'exercice		8254P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8214		
Acquises de tiers		8224		
Annulées		8234		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8244		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99874		
Autres variations	(+)/(-)	99884		
Plus-values au terme de l'exercice		8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8324P	xxxxxxxxxxxxxx	5.110
Mutations de l'exercice				
Actés		8274	1.394	
Repris		8284		
Acquis de tiers		8294	23	
Annulés		8304	511	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8314	-789	
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99894		
Autres variations	(+)/(-)	99904	-23	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8324	5.204	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(25)	4.425	
Dont				
Terrains et constructions		250		
Installations, machines et outillage		251		
Mobilier et matériel roulant		252	4.425	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8195P	xxxxxxxxxxxxxx	9.242
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8165	445	
Cessions et désaffectations		8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8185		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99855		
Autres variations	(+)/(-)	99865		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8195	9.687	
Plus-values au terme de l'exercice		8255P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8215		
Acquises de tiers		8225		
Annulées		8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8245		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99875		
Autres variations	(+)/(-)	99885		
Plus-values au terme de l'exercice		8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8325P	xxxxxxxxxxxxxx	4.831
Mutations de l'exercice				
Actés		8275	433	
Repris		8285		
Acquis de tiers		8295		
Annulés		8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8315		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99895		
Autres variations	(+)/(-)	99905		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8325	5.264	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(26)	4.423	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392P	xxxxxxxxxxxxxx	51
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8362		
Cessions et retraits		8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8382		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99912		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392	51	
Plus-values au terme de l'exercice		8452P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8412		
Acquises de tiers		8422		
Annulées		8432		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99922		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice		8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8472		
Reprises		8482		
Acquises de tiers		8492		
Annulées		8502		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99932		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(284)	51	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		285/8P	xxxxxxxxxxxxxx	3
Mutations de l'exercice				
Additions		8582		
Remboursements		8592		
Réductions de valeur actées		8602		
Réductions de valeur reprises		8612		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99952		
Autres	(+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(285/8)	3	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8652		

ÉTAT DES RÉSERVES CONSOLIDÉES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Réserves consolidées au terme de l'exercice	(+)/(-)	9910P	xxxxxxxxxxxxxx	21.216
Mutations de l'exercice				
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé	(+)/(-)	99002	3.214	
Autres variations	(+)/(-)	99003	-36	
Autres variations				
(à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)				
Divers			-36	
Réserves consolidées au terme de l'exercice	(+)/(-)	(9910)	24.394	

ÉTAT DES ÉCARTS DE CONSOLIDATION ET DE MISE EN ÉQUIVALENCE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONSOLIDATION - ÉCARTS POSITIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99201P	xxxxxxxxxxxxxx	56
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99021		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99031		
Amortissements	99041	-28	
Ecarts portés en résultats	99051		
Autres variations	99061		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99201	28	
CONSOLIDATION - ÉCARTS NÉGATIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99111P	xxxxxxxxxxxxxx	779
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99022		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99032		
Amortissements	99042		
Ecarts portés en résultats	99052		
Autres variations	99062	-12	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99111	767	
MISE EN ÉQUIVALENCE - ÉCARTS POSITIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99202P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99023		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99033		
Amortissements	99043		
Ecarts portés en résultats	99053		
Autres variations	99063		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99202		
MISE EN ÉQUIVALENCE - ÉCARTS NÉGATIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99112P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99024		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99034		
Amortissements	99044		
Ecarts portés en résultats	99054		
Autres variations	99064		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99112		

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	3.388
Emprunts subordonnés	8811	117
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	1.338
Etablissements de crédit	8841	1.933
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	3.388
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	7.105
Emprunts subordonnés	8812	282
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	2.077
Etablissements de crédit	8842	4.746
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	7.105
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	380
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	380
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	380

	Codes	Exercice
DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs des entreprises comprises dans la consolidation	9062	

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			
Ventilation par catégorie d'activité			
		134.813	145.317
Ventilation par marché géographique			
		134.813	145.317
Chiffre d'affaire agrégé du groupe en Belgique	99083	134.813	145.317
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL			
Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale			
Effectif moyen du personnel	90901	285	285
Ouvriers	90911	171	177
Employés	90921	100	95
Personnel de direction	90931	13	13
Autres	90941	1	
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99621	16.945	15.967
Pensions	99622		
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99081	282	285
Filiales consolidées par intégration proportionnelle			
Effectif moyen du personnel	90902		
Ouvriers	90912		
Employés	90922		
Personnel de direction	90932		
Autres	90942		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99623		
Pensions	99624		
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99082		

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RECURRENTS	76	368	1.503
Produits d'exploitation non récurrents	76A	368	1.503
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation	9970		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	365	1.216
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	3	287
Dont			
Divers		3	287
Produits financiers non récurrents	76B		
Reprises de réduction de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
Dont			

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CHARGES NON RECURRENTES	66	35	271
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	35	271
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		221
Amortissements sur écarts de consolidation positifs	9962		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630	35	50
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Dont			
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	66B		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Dont			
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		
Prise en résultats d'écarts de consolidation négatifs (-)	9963		

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMPOTS SUR LE RESULTAT			
Différence entre la charge fiscale imputée au compte de résultats consolidé de l'exercice et des exercices antérieurs, et la charge fiscale déjà payée ou à payer au titre de ces exercices, dans la mesure où cette différence est d'un intérêt certain au regard de la charge fiscale future	99084		
Influence des résultats non-récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	99085		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	
GARANTIES RÉELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leurs actifs propres, pour sûreté des dettes et engagements respectivement:		
d'entreprises comprises dans la consolidation	99086	46.391
de tiers	99087	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN	9217	
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	9218	
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS	9219	
DROITS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES:		
aux taux d'intérêt	99088	
aux taux de change	99089	
aux prix des matières premières ou marchandises	99090	
autres opérations similaires	99091	
ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES:		
aux taux d'intérêt	99092	
aux taux de change	99093	
aux prix des matières premières ou marchandises	99094	
autres opérations similaires	99095	

	Exercice
ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES	

	Exercice
MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS DE RETRAITE ET DE SURVIE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS, À CHARGE DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

	Exercice
NATURE ET IMPACT FINANCIER DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats	

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSEQUENCES FINANCIERES DES OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION QUI NE SONT PAS COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIEES			
Immobilisations financières			
Participations et actions	9261		
Créances	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières			
Participations et actions	9262		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

Exercice

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES EFFECTUEES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHE

Mention de telles transactions, à l'exception des transactions au sein du groupe, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble:

Néant

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS OU GERANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE

	Codes	Exercice
Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées à ce titre aux anciens administrateurs ou gérants	99097	
Montant global des avances et des crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une filiale ou par une société associée	99098	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)

	Codes	Exercice
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9507	61
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès des sociétés du groupe		
Autres missions d'attestation	95071	
Missions de conseils fiscaux	95072	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95073	
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9509	
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercices de prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès des sociétés du groupe		
Autres missions d'attestation	95091	
Missions de conseils fiscaux	95092	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95093	

Mentions en application de l'article 3:63, §6 du Code des sociétés et des associations

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE

GOFIBEL S.A.
Place de Thieusies, 9
7061 Thieusies
N.N. : 452.491.835

RAPPORT DE GESTION DES COMPTES CONSOLIDES 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations, nous avons l'honneur de vous soumettre, par la présente, notre rapport sur la gestion des sociétés détenues par le Groupe Gobert au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

Nous examinerons successivement :

I. LES COMPTES ANNUELS.

A.- Le bilan : Actif
Passif

B.- Le compte de résultats

C.- Les annexes

II. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

III. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE.

IV. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT.

V. INSTRUMENTS FINANCIERS

VI. DIVERS

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE

I. LES COMPTES ANNUELS CONSOLIDES

Le total du bilan est passé de K€ 73.278 en 2022 à K€ 68.209 au 31 décembre 2023, soit une diminution de K€ 5.069

A l'actif, cette diminution provient principalement d'une augmentation des immobilisations incorporelles (K€ 327) due notamment à la diminution des écarts de consolidation positifs (K€ 28), d'une diminution des immobilisations corporelles (K€ 2.433), d'une diminution des créances à plus d'un an (K€ 21), d'une augmentation des stocks et en cours (K€ 794), d'une diminution des créances (K€ 2.945), d'une stabilité des placements de trésorerie (K€ 5), d'une diminution du disponible (K€ 485) et d'une diminution des comptes de régularisation (K€ 278).

Au passif, cette diminution provient essentiellement de l'amortissement lié à la plus value de réévaluation (K€ 77), de l'augmentation des réserves consolidées (K€ 3.178), de la diminution des écarts de consolidation négatifs (K€ 12), de la diminution des subsides en capital (K€ 30), de la diminution des provisions et impôts différés et latences fiscales (K€ 83), de la diminution des dettes à plus d'un an (K€ 2.534), de la diminution des dettes échéant dans l'année (K€ 618), de la diminution des dettes financières court terme (K€ 2.956), de la diminution des dettes commerciales (K€ 2.432), de la diminution des acomptes reçus (K€ 43), d'une augmentation des dettes fiscales, sociales, salariales (K€ 226), d'une augmentation des autres dettes (K€ 47) et d'une augmentation des comptes de régularisation (K€ 265).

Le résultat consolidé est en diminution de K€ 1.464.

Cette variation provient principalement de la diminution du résultat d'exploitation (K€ 1.594), qui est le résultat d'une diminution des ventes et prestations (K€ 11.067) contre une diminution des Coûts des ventes et prestations (K€ 9.473) dont notamment une diminution des approvisionnements et marchandises (K€ 8.887), une diminution des biens et services (K€ 1.320), une augmentation des rémunérations et charges sociales (K€ 978), une diminution des amortissements (K€ 111), d'une diminution des reprises de réductions de valeur sur créances commerciales (K€ 168), d'une diminution des autres charges d'exploitation (K€ 65) et d'une diminution des charges d'exploitation non récurrentes (K€ 236).

Le résultat avant impôt s'élève à K€ 4.389 contre K€ 6.489 en 2022.

L'impôt s'élève à K€ 1.219 contre K€ 1.827 en 2022.

Divers

Aucun risque et incertitude significatif qui pourraient avoir une influence notable sur le développement de la société n'est à signaler.

Les régles d'évaluation sont établies conformément à l'AR du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés.

Ces règles n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'

exercice précédent.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE

II. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Gofibel

Poursuite des activités de gestion pour les sociétés du groupe.

Gobert Travaux

Poursuite des activités dans le domaine des travaux de voiries et aménagements de terrains.

Transmanumat

Poursuite des activités dans le domaine du transport tant pour les sociétés du groupe que pour le tiers.

Gobert Immo

Poursuite des activités dans le domaine immobilier.

Gobert & Fils

Poursuite des activités dans le domaine d'exploitation de carrières et de transport.

Gobert Matériaux

Poursuite des activités dans le négoce de matériaux de construction.
Ouverture d'un nouveau site d'exploitation à Andenne.

Transports Hanneuse

Poursuite des activités dans le domaine du transport tant pour les sociétés du groupe que pour le tiers.

Want You Holding

Poursuite des activité

III. EVENEMENTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE.

Néant

IV. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET D'ENVIRONNEMENT.

Néant.

V. INSTRUMENTS FINANCIERS

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE

Les principaux instruments financiers se composent des prêts bancaires et inter-sociétés, des crédits bancaires, des soldes bancaires et des dépôts bancaires et/ou intragroupe à court terme.

Le principal objectif de ces instruments financiers est de collecter des fonds pour le financement des activités de l'entreprise. En outre, l'entreprise dispose également d'autres actifs et passifs tels que les créances et les dettes commerciales , qui proviennent directement de son activité.

Inchangé par rapport à l'année passée.

VI. DIVERS

Les actionnaires sont conscients que les sociétés Gobert Travaux, Transports Hanneuse, Gobert Immo, ne sont pas auditées malgré ce qui est prévu par le Code des sociétés et des associations.

Le 17 juillet 2024

Gobert Hubert
Administrateur délégué

RAPPORT DE CONTROLE DES COMPTES CONSOLIDES

EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
Liège Office Center
Rue des Guillemins 129, bte3
B - 4000 Liège

Tel: +32 (0) 4 273 76 00
ey.com

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Gofibel SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Consolidés de la société Gofibel SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan consolidé au 31 décembre 2023, le compte de résultats consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 10 novembre 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 22 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de Gofibel SA, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats consolidé pour l'exercice clos à cette date et les annexes , dont le total du bilan consolidé s'élève à K€ 68.209 et dont le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de K€ 3.214.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - (" ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l' International Auditing and Assurance Standards Board (" IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Besloten vennootschap
Société à responsabilité limitée
RPR Brussel - RPM Bruxelles - BTW-TVA BE0446.334.711-IBAN N° BE71 2100 9059 0069
*handelend in naam van een vennootschap:/ agissant au nom d'une société

A member firm of Ernst & Young Global Limited

RAPPORT DE CONTROLE DES COMPTES CONSOLIDES

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit.

Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;

RAPPORT DE CONTROLE DES COMPTES CONSOLIDES

- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations qui ont fait l'objet d'honoraires.

Liège, le 19 juillet 2024

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

Marie-Laure Moreau *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

25MLM0005